

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 06 Novembre 2006

Conseillers
en fonction :
12

Sous la présidence de M BEHR Norbert, Maire.

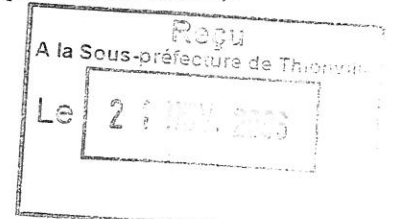
Conseillers présents :
11 (+ 1 proc.)

Membres présents : MM. Mmes : BEHR Norbert, SERBA Jean-Marie, MONCEL J-Claude, BALY Nathalie, LUZERNE Christian, MICHELS Roger, PIRES Martine, REITH Eric, SABE Daniel, STAR Jean-Claude, VERLHAC Christian.

Présents par procuration : Mme RICHARD Josiane (proc. à Mme PIRES).

Absents excusés : Néant.

Affiché le 11/11/2006.



N° 06

OBJET : Cimetière de Petite-Hettange – Implantation d'un carré de tombes cinéraires.

- Par délibération en date du 12 septembre 2005, le Conseil Municipal a décidé de créer dans le nouveau cimetière de Malling un équipement destiné à recevoir des urnes cinéraires. Cet équipement sera constitué d'un monument destiné à recevoir des urnes (columbarium), ainsi qu'un espace de dispersion des cendres, appelé jardin du souvenir.
- Afin de répondre à une demande d'administrés, il apparaît nécessaire de compléter l'équipement projeté par la création, dans l'enceinte du cimetière de Petite-Hettange, d'un espace cinéraire (jardin d'urnes) comprenant la mise en place de 6 caveaux-urnes ou cavurnes, enterrés en pleine terre. Confronté à une demande d'urgence, un caveau urne a été mis en place en octobre 2006.
- Cet équipement permettra de mettre à la disposition des familles et de toute personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, de choisir entre les deux espaces cinéraires proposés, l'équipement destiné à recevoir les urnes cinéraires.
Les personnes pouvant prétendre au dépôt des cendres dans les caveaux urnes sont :
 - celles domiciliées à Malling – Petite-Hettange, quel que soit le lieu du décès.
 - Celles non domiciliées dans la commune mais ayant droit à l'inhumation dans une sépulture familiale.
- Le coût des travaux de mise en place de 6 cavurnes, y compris aire d'accès, est estimé à 1.254,18 € hors Taxes, soit 1.500,00 € Toutes Taxes Comprises.

Ayant entendu le rapport du Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents,
décide :

- 1) Affecte une partie du cimetière de Petite-Hettange à la création d'un espace cinéraire comprenant 6 caveaux urnes.

- 2) Fixe le prix des concessions dans cet espace cinéraire :
- concession temporaire 15 ans : 265,00 €
 - concession trentenaire 30 ans : 295,00 €
- 3) Attribue les travaux de fourniture et mise en place des cavurnes avec confection de l'aire d'accès, aux Pompes Funèbres – Marbrerie PIRUS – 57950 CATTENOM, pour un montant de 1.254,18 € hors Taxes, soit 1.500,00 € Toutes Taxes Comprises.
- 4) Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de la présente décision.
- 5) Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à cette opération sont inscrites au budget, section investissement, opération n° 84 – Columbarium.

Pour copie conforme,

Le Maire,

